



24 rue du collège technique
33290 Blanquefort
Tél : 05 56 95 58 80
Mail : ce.0330018r@ac-bordeaux.fr

CONVENTION D'HEBERGEMENT

ENTRE

☞ **LE LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI,**
24, rue du Collège Technique – BP 114 - 33290 BLANQUEFORT,
Tél. : 05 56 95 58 80 / Fax : 05 56 95 58 82,
Représenté par Monsieur Yannick MARMIESSE, Proviseur
Désigné comme « l'établissement d'accueil ».

et

☞ **LYCEE SAINT-EXUPERY DE LIMOGES**
Route du palais, BP 41 508, 87036 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 33 18 28
Représenté par Monsieur Pascal RIGHI, Proviseur
Désigné comme « l'établissement d'origine ».

Au vu de la demande d'hébergement, il a été convenu ce qui suit :

Titre 1 : Condition d'hébergement

Article 1: 27 personnes (23 élèves et 4 accompagnateurs) seront hébergés du 25 juin 2026 au 26 juin 2026 à l'internat du Lycée Professionnel Léonard de Vinci.

Ils seront accueillis pour **le repas du soir, la nuitée, le petit déjeuner et un pique-nique à emporter à compter du 25 juin 2026 au 26 juin 2026.**

Article 2 : Les oreillers, taies, draps et couvertures ou couettes ne sont pas fournis par le LP Léonard de Vinci.

Titre 2 : Discipline

Article 3 : L'établissement d'origine s'engage à faire respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil dont ils ont pris connaissance, dans tous les aspects de la vie communautaire.

Durant leur hébergement, les élèves sont soumis à la réglementation en vigueur au sein de l'établissement d'accueil.

Les établissements se tiendront mutuellement et préalablement informés des procédures de suivi scolaire et des permanences.

Tout accident ou absence irrégulière sera porté immédiatement à la connaissance des deux chefs d'établissements.

Article 4 : Les sanctions disciplinaires relatives à l'Internat sont de la responsabilité du Proviseur du LP Léonard de Vinci. Celles-ci sont applicables aux élèves accueillis après information du chef d'établissement d'origine.

Article 5 : Dégradations volontaires :

Lorsque la responsabilité d'un élève est avérée les dégâts sont mis à la charge de l'élève ou de ses représentants légaux. Le chef d'établissement du lycée d'origine est chargé d'assurer les démarches auprès de la famille de l'élève responsable.

Titre 3 : Restauration

Article 6 : La salle de restauration est ouverte dans les conditions suivantes :

- Petit déjeuner de 7h00 à 7h30 sous conditions particulières à partir de 6h15
- Dîner de 18h30 à 19h15

Titre 4 : Tarifs

Article 7 : A la fin de la période d'hébergement, le Lycée d'origine reversera au LP Léonard de Vinci, sur présentation de facture, le montant de : **Sept cent deux euros et quatre-vingt-dix centimes**

	TARIFS	QUANTITE	TOTAL
Forfait nuitée	15,00 €	27	405,00 €
Petit Déjeuner	1,70 €	27	45,90 €
Repas du soir accompagnateur	8,70 €	4	34,80 €
Repas du soir élève	4,20 €	23	96,60 €
Pique-nique à emporter accompagnateur	6,00 €	4	24,00 €
Pique-nique à emporter élève	4,20 €	23	96,60
TOTAL			702,90 €

Blanquefort, le

Le Proviseur de
l'établissement d'ACCUEIL

Le Proviseur de
l'établissement d'ORIGINE

Yannick MARMIESSE

Pascal RIGHI